



République du Sénégal
Un Peuple - Un But - Une Foi



Comité Sénégalais
des Droits de l'Homme
Loi 97-04 du 10 mars 1997

HEINRICH BÖLL STIFTUNG
DAKAR
Sénégal

VISAGE FÉMININ DE LA MIGRATION IRRÉGULIÈRE

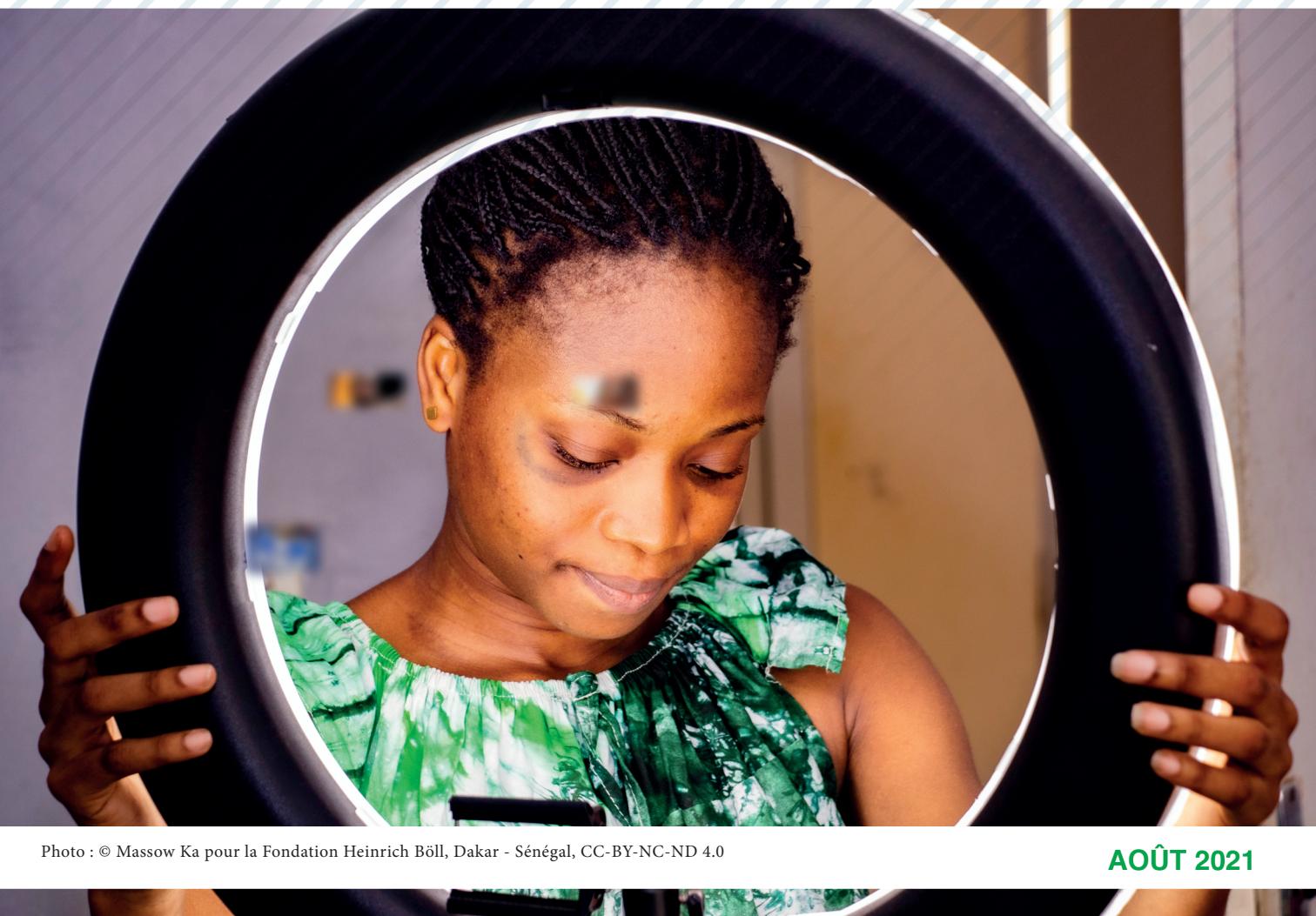


TABLE DES MATIÈRES

I. Méthodologie	7
I.1 Techniques et outils de collecte des données	7
I.2 Les techniques de traitement et d'analyse des données	7
II. Profil des migrantes	8
II.1 De jeunes sénégalaises venant d'horizons divers	8
II.2 Des femmes de niveau scolaire relativement faible et au statut varié	8
III. Des migrantes à la recherche de meilleures opportunités de conditions de vie	9
III.1 La pauvreté, le chômage, points communs des candidates à l'émigration	9
III.2 Des motivations non fondamentalement sensibles au genre	11
IV. Itinéraire des migrantes	13
IV.1 Du désert à la mer ou du retour à la terre	13
IV.2 La voie terrestre, un itinéraire privilégié	15
IV.3 Influence de proches parents sur le choix de l'itinéraire et de la destination	16
V. Les conditions pénibles de l'émigration féminine irrégulière	18
V.1 Des Violences Basées sur le Genre sur toutes les étapes du voyage	18
V.2 De la discrimination et du racisme	19
V.3 Du trafic, du travail forcé et de la traite	20
VI. Du retour de la migrante et les stéréotypes : la double stigmatisation de la migrante	23
VI.1 La stigmatisation de la société	23
VI.2 La stigmatisation de la famille	23
VI.3 Impact de la double stigmatisation sur la migrante	24
VII. Les sources de refuge des migrantes	25
VII.1 Le paradoxe de la famille	25
VII.2 La foi, une source crédible de refuge des migrantes	25
VIII. Des acteurs.trices incontournables de soutien aux migrantes	26
VIII.1 Représentations diplomatiques, OIM et autres ONG	26
VIII.2 Accompagnement à la réinsertion socio-économique	26
IX. Recommandations	28

SIGLES ET ABREVIATIONS

AMLD	:	Alliance pour la Migration, le Leadership et le Développement.
ANSD	:	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie.
BFEM	:	Brevet de Fin d'Etudes Moyennes.
BIT	:	Bureau International du Travail.
CFEE	:	Certificat de Fin d'Etudes Elémentaires.
CSDH	:	Comité Sénégalais des Droits de l'Homme.
FSS	:	Forum Social Sénégalais.
IFAN	:	Institut Fondamental d'Afrique Noire.
MSF	:	Médecins Sans Frontières.
OIM	:	Organisation Internationale pour les Migrations.
OSM	:	Observatoire Sénégalais de la Migration.
REMIA	:	Réseau d'Etudes de Migration Internationale Africaine.
RGPHAE	:	Recensement Général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage.
VBG	:	Violences Basées sur le Genre.

INTRODUCTION



Au regard de sa position géographique et de sa stabilité en Afrique, le Sénégal est devenu un point de départ et de passage en masse de migrants.es irréguliers.ères, avec l'Europe comme destination privilégiée. La majorité de ces migrant.es fuit la pauvreté, l'absence de perspectives économiques, les atteintes aux droits de l'homme et aux droits des minorités (Ndiaye et Ba, 2008 ¹). Il n'existe pas une définition universellement acceptée du terme « migration irrégulière ». L'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) définit cette dernière comme un « mouvement contrevenant à la réglementation des pays d'origine, de transit et de destination » (OIM, 2011), alors que le Bureau International du Travail (BIT) qui consacre le terme « migrations illégales » l'assimile à une situation où les migrant.es se trouvent « au cours de leur voyage, à leur arrivée ou durant leur séjour ou

leur emploi, [dans] des conditions contrevenant aux instructions ou accords internationaux, multinationaux ou bilatéraux pertinents ou à la législation nationale ² ». Devant la restriction des possibilités légales d'entrée et de séjour, la migration irrégulière voire illégale apparaît comme une alternative d'entrée pour ceux/celles qui ne remplissent pas les conditions requises par les pays d'accueil. Elle resterait la seule alternative qui s'offre aux candidat.es à l'immigration et aux demandeurs d'asile ³.

Par ailleurs, s'il est de constat que de nouvelles formes de migrations aux facteurs explicatifs variés apparaissent, il n'en demeure pas moins que la migration irrégulière surtout celle des femmes n'est pas suffisamment exploitée au Sénégal. Pourtant l'approche genre de la migration en général et de l'émigration en particulier

¹ Cheik Oumar Ba, Alfred Inis Ndiaye, « L'émigration clandestine sénégalaise », Revue Asylon (s), N°3, mars 2008, Migrations et Sénégal., <http://www.reseau-terra.eu/article717.html>, consulté le 10 juillet 2021.

² L'Europe-forteresse : mythe ou réalité, <http://notes-geopolitiques.com/leurope-face-a-limmigration-illegale>, 1 juillet 2021.

³ SOPEMI, « Tendances des migrations internationales », Système d'observation permanente des migration, Rapport annuel, édition 199, <https://www.oecd.org/fr/migrations/mig/2717690.pdf>, consulté le 11 août 2021.

est devenue une nécessité méthodologique et politique. La migration n'est plus seulement une affaire des hommes mais celle des femmes qui occupent une place de choix à raison des fortes mutations et perceptions sociales (Dianka, 2008 ; Tandian, 2010;). Toutefois, peu d'études (Dianka, Etongué, 2014) se sont intéressées à cette question de féminisation de la migration irrégulière, d'où la pertinence de mener cette présente recherche.

Il est constaté que la migration internationale des femmes, surtout si elle n'a pas pour objet le regroupement familial, est stigmatisée et souvent associée à la prostitution (Vause et ali, 2015). Les femmes qui entreprennent ce projet doivent réconcilier leur désir de gagner leur vie avec le risque associé à une remise en cause de l'ordre social et une marginalisation qui s'ensuit.

La mobilité féminine autonome fait à la fois l'objet d'une faible légitimité sociale (Oishi, 2005) en général, et d'une forte stigmatisation, en particulier au Sénégal (Vause et ali, 2015). Malgré le tableau très sombre de la situation le phénomène continue de plus belle.

Ce qui nous pousse à nous interroger sur comment la migration irrégulière est réellement vécue par les femmes ? Cette problématique centrale fait appel à plusieurs interrogations intermédiaires :

- Quel est le profil des migrantes ?
- Quels sont leurs itinéraires ?
- Quels sont les facteurs de motivation au départ à l'émigration irrégulière ?
- Quelles sont les conditions de vulnérabilité des migrantes irrégulières ?
- Quels sont les acteurs.trices de soutien, d'assistance et d'accompagnement pour une meilleure réintégration sociale ?

Ainsi, ce rapport est structuré autour de neuf points : (I) méthodologie, (II) le profil des migrantes, (III) des migrantes à la recherche de meilleures opportunités de conditions de vie, (IV) l'itinéraire des migrantes, (V) les conditions pénibles de l'émigration irrégulière, (VI) du retour des migrantes et les stéréotypes, (VII) les sources de refuge des migrantes, (VIII) des acteurs.trices incontournables de soutien aux migrants et (IX) recommandations.

OBJECTIF PRINCIPAL

L'objectif principal de la recherche est de faire une analyse croisée des récits des femmes victimes de la migration irrégulière et des points de vue des acteurs.trices institutionnels.elles. Plus spécifiquement, il s'agira de revenir sur le profil des migrantes, l'itinéraire de la migration, les facteurs de motivation au départ, les conditions de vulnérabilité de la migrante et les acteurs.trices de soutien, d'assistance et d'accompagnement pour une meilleure réintégration sociale.

I. MÉTHODOLOGIE

La méthodologie reste essentiellement qualitative. Relativement à la collecte des données, la méthode de la boule de neige⁴ a été privilégiée.

I.1 TECHNIQUES ET OUTILS DE COLLECTE DES DONNÉES

Deux outils de collecte ont été utilisés : la revue documentaire et un guide d'entretien destiné aux acteurs.trices institutionnels.elles et aux migrantes irrégulières.

I.1.1 La revue documentaire

Les recherches se sont déroulées principalement sur le net. Elle a consisté à consulter des écrits (ouvrages) disponibles sur la migration et publiés souvent par des institutions internationales ou nationales. L'utilisation d'autres documents généraux et spécifiques, (rapports, études, glossaires OIM, recherche ANSD, IFAN etc.) a permis de faire un complément de documentation et de renforcer les informations fournies par les ouvrages.

I.1.2 Le guide d'entretien

Un guide d'entretien semi-directif a été soumis aux victimes et un guide d'entretien directif aux acteurs.trices institutionnels.elles.

Un formulaire de consentement éclairé quant à la propriété et la finalité des données recueillies a aussi été prévu et expliqué à l'enquêtée avant le déroulement de l'interview. Dans ce formulaire de consentement, il leur a été garanti le respect de l'éthique et la confidentialité dans le cadre de la recherche. Dans la prise de contact, l'enquêtée devait choisir le lieu et le jour de l'entretien à sa convenance.

Vu le contexte sanitaire de la pandémie de la Covid-19, il a été adopté une flexibilité méthodologique en procédant par des entretiens téléphoniques avec des interviewées qui se trouvent à Ziguinchor et St-Louis. Par ailleurs, certaines enquêtées se sont déplacées dans les locaux du Comité Sénégalais des Droits de l'Homme

(CSDH) jugeant l'endroit plus adéquat pour un entretien, par contre d'autres ont été rencontrées à leur domicile où elles se sentaient le plus à l'aise.

Ainsi, le regard croisé du récit de vie de neuf (9) migrantes de retour obtenu à la suite d'un entretien semi-directif et les réponses de cinq (5) acteurs.trices institutionnels.elles (Société civile et universitaires) concernés.es par la question migratoire recueillies grâce aux entretiens directs, ont permis d'obtenir les résultats ci-dessous après analyse.

Les acteurs.trices institutionnels.elles ciblés.es dans cette étude sont l'Alliance pour la Migration, le Leadership et le Développement/Observatoire Sénégalais de la Migration (AMLD/OSM), le Forum Social Sénégalais, le Réseau d'Etudes de Migration Internationale Africaine (REMIA), ainsi que des enseignant.es, et chercheur.es).

I.2 LES TECHNIQUES DE TRAITEMENT ET D'ANALYSE DES DONNÉES

Les récits des femmes victimes de l'émigration irrégulière enregistrés et transcrits ont fait l'objet de traitement. Les données recueillies ont été traitées suivant une technique d'analyse qualitative. Le traitement a d'abord consisté à faire un codage des thèmes. Il s'agit d'un processus de repérage des thématiques abordées pendant les entretiens, pour en identifier les plus importantes auxquelles sont attribués des codes couleurs et des titres alloués en fonction de leur similarité, opposabilité ou complémentarité. Les phrases pertinentes ont été ensuite surlignées en fonction du code couleur choisi pour enfin résumer les réponses données dans un tableau et procéder à une analyse thématique. Par ailleurs, l'étude recèle quelques limites. L'échantillon n'est pas assez représentatif de la population totale des migrantes irrégulières de retour. La méthodologie est inductive et reste fortement subjective. Ensuite des problèmes liés à la pandémie et aux moyens financiers n'ont pas permis de faire un maillage du territoire national.

⁴ Cette méthode est réservée aux populations composées d'individus dont l'identification est difficile ou qui possèdent des caractéristiques rares. La méthode consiste à faire construire l'échantillon par les individus eux-mêmes. Il suffit d'en identifier un petit nombre initial et de leur demander de faire appel à d'autres individus possédant les mêmes caractéristiques

II. L'ITINÉRAIRE DES MIGRANTES

La méthodologie reste essentiellement qualitative. Relativement à la collecte des données, la méthode de la boule de neige a été privilégiée.

II.1 DE JEUNES SÉNÉGALAISES VENANT D'HORIZONS DIVERS

Il ressort une diversité dans la composition en âge et situation matrimoniale de la population à étudier. En réalité, il existe un profil varié de migrantes irrégulières. Au moment de la recherche, elles étaient composées de jeunes et d'adultes dont les âges varient aujourd'hui entre 22 ans et 63 ans. Cependant, lors de leur migration irrégulière, les candidates les plus jeunes avaient 19 ans (AN ; NFD) alors que la plus âgée avait 43 ans (MMN). Les candidates à l'émigration irrégulière sont relativement jeunes.

Elles habitent dans les régions de Dakar, Saint Louis, Ziguinchor et Kolda. Cela corrobore l'étude réalisée en 2017 par l'Institut Fondamental d'Afrique Noire (IFAN) qui estimait que «75% des jeunes sénégalais âgés de 15 à 35 ans veulent quitter le pays» et la zone sud (Sédhiou, Ziguinchor et Kolda) figure parmi les principaux points de départ et de transit des jeunes vers l'émigration clandestine⁵. Parallèlement, l'Agence Nationale des Statistiques et de la Démographie (ANSD), révélait que Dakar, en plus de jouer un rôle clé dans la configuration des migrations au Sénégal, se révèle depuis peu comme étant la première région d'émigration du Sénégal (ANSD, 2011).

II.2 DES FEMMES DE NIVEAU SCOLAIRE RELATIVEMENT FAIBLE ET AU STATUT VARIÉ

Du point de vue de leur statut personnel, l'émigration irrégulière intéresse aussi bien les céliba-

taires que les mariées. Des femmes divorcées également tentent le chemin de l'émigration. Beaucoup d'entre elles ont des niveaux d'étude relativement faibles.

Dans les entretiens menés, les migrantes rencontrées ayant le niveau scolaire le plus élevé se sont arrêtées en classe de terminale et n'ont pas pu décrocher le baccalauréat (ex : RN, AN). Donc, le Brevet de Fin d'Etudes Moyennes (BFEM) est le diplôme le plus élevé. Ces situations sont confirmées par les acteurs.trices institutionnels.elles. Ainsi pour la présidente de l'AMLD «Parmi les candidates à la migration irrégulière, on retrouve des femmes déscolarisées, des mères célibataires et des jeunes filles⁶». Le Directeur du Réseau d'études de migrations internationales africaines soutient qu'« En général, les femmes de niveau d'études faible empruntent pour la plupart le chemin de l'émigration irrégulière⁷».

Déjà en 2013, les données du Recensement Général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage (RGPHAE) confirmaient que la plupart des sénégalais.es n'ont aucun niveau d'instruction au départ de la migration (45,5 %), contre 18 % de niveau primaire, 10 % de niveau secondaire et 10 % de niveau supérieur. Par ailleurs, 19 % d'entre eux étaient sans profession au départ de la migration, 16 % d'élèves/étudiants, 11 % et 8 % d'individus exerçant respectivement dans le secteur agricole et du commerce (ANSD, 2011).

En ce qui concerne l'activité professionnelle des migrantes, la recherche a démontré que la plupart d'entre elles était des commerçantes, femmes de ménage ou sans emploi. Mais aujourd'hui, 6/9 d'entre elles s'activent principalement dans le commerce.

5 https://senego.com/75-des-senegalais-ages-de-15-a-35-ans-veulent-quitter-le-pays_481353.html, consulté le 02 juillet 2021.

6 Entretien, personne-ressource Présidente de l'AMLD, Dakar, 03 mai 2021.

7 Entretien, personne-ressource Directeur du REMIA, Dakar, 03 mai 2021.

III. LE PROFIL DES MIGRANTES



III.1 LA PAUVRETÉ, LE CHÔMAGE, POINTS COMMUNS DES CANDIDATES À L'ÉMIGRATION

Les motivations au voyage à l'émigration varient d'une émigrée à une autre. Mais le constat général montre un lien direct avec la pauvreté que traversent les familles sénégalaises. Le moteur principal de cette résolution est, certes, la recherche de travail (Fall, 2019). Les propos d'une migrante (RD) sont sans équivoque : « C'était juste la pauvreté qui m'avait poussée à l'émigration irrégulière⁸ ». C'est dire que la recherche de profit pour subvenir aux besoins de la famille, la recherche d'une plus grande autonomie financière ainsi que l'influence des amies émigrées « aux retours réussis » constituent des sources de motivation pour les victimes de la migration irrégulière.

Ma motivation personnelle, comme pour la plupart de ceux ou celles qui vont en migration au Sénégal, était un problème de moyens. J'habitais avec ma mère, elle était âgée et j'avais perdu mon père ; j'avais des petits frères et ma grande sœur était mariée. Notre condition financière n'était pas meilleure et je voyais ma mère se fatiguer pour nous et mes petits frères étaient très jeunes. Alors, comme j'avais une copine qui était au Maroc, elle m'avait conseillée de la rejoindre là-bas⁹ ».

Les candidates à l'émigration cherchent à partir en raison des conditions difficiles qui règnent dans leur pays. Dans la majorité des pays d'émigration comme le Sénégal, les emplois sont rares et les salaires trop faibles, ce qui amène une catégorie de la population à tenter leur chance ailleurs. Une migrante NFD explique :

« Notre situation financière était trop faible. J'avais rencontré d'énormes difficultés pour continuer à vivre dans cette situation de pauvreté. Notre situation de pauvreté était extrême. L'influence des femmes qui ont voyagé aussi nous pousse à emprunter la voie irrégulière¹⁰ ».

Les femmes migrantes se font donc une bonne image sociale dans leur entourage. Cette situation incite beaucoup de femmes à s'expatrier.

La satisfaction des besoins vitaux ou la recherche d'autonomie financière suffisante motive les femmes à émigrer. En effet, la pauvreté de la famille combinée à la perte d'un ou des parents et l'absence de revenus soutenables pour prendre en charge des membres de la famille, le manque d'infrastructures économiques et sociales et la prise de conscience des responsabilités de la femme les poussent à l'émigration irrégulière pour la recherche de revenus élevés leur permettant de subvenir aux besoins familiaux.

⁸ RD, entretien, op. Cit.

⁹ KS, entretien, op. Cit.

¹⁰ NFD, entretien, op. Cit.

« Ce qui m'avait poussée à aller à l'émigration, c'était que j'avais perdu ma maman en 1999, l'année où je passais mon BFEM (Brevet de Fin d'Etudes Moyennes), et comme j'avais de l'empathie pour mes parents et j'avais des petits frères, arrivés les examens du Bac j'avais échoué, c'est alors que j'avais demandé à mon papa qui vivait en ce moment pour qu'il me paye une formation professionnelle pour ne pas subir un retard. Une fois la formation terminée, j'avais l'espoir d'obtenir un emploi stable. Toutefois, je n'avais obtenu que des stages sans contrat, c'est alors que j'avais tenté l'émigration sachant que ma maman n'était plus avec nous et que mes petits frères étaient très jeunes. Je devais prendre le relais de ma maman et venir en soutien à ma famille donc, il me fallait aller au Maroc travailler pour avoir de quoi payer leur scolarité»¹¹.

De fait, les difficultés relatives aux conditions socio-économiques et des besoins de réalisation sociale conditionnent le départ à l'émigration irrégulière. A cet effet, l'analyse néoclassique propose de considérer la migration comme une réponse aux inégalités de salaires existant au sein et entre les espaces économiques nationaux qui rendent les conditions de vie difficiles (Battistella, 2014). C'est pourquoi, BG affirme que :

« J'avais très tôt perdu ma mère. Elle m'avait laissée avec mes petits frères qui compaient sur moi et je n'avais pas le choix aussi. Je travaillais comme femme de ménage à Dakar, on me payait 30.000 francs à la fin

du mois. J'avais fait l'état de la situation, si dans les 30.000f, je devais me nourrir et m'habiller ainsi que mes petits frères, ça serait très difficile pour moi ¹² ».

En portant un regard croisé sur les données des migrantes irrégulières, il ressort que plusieurs facteurs sont soulignés par les actrices institutionnelles. En effet, pour la Présidente de l'AMLD (NND), la migration irrégulière « est la résultante de plusieurs facteurs d'ordre économique (manque d'emploi) et social (mythe de l'immigré comme exemple de réussite sociale) dans les pays de départ d'une part. D'autre part, elle est aussi liée aux mesures restrictives dans les pays de destination. Leurs motivations s'expliquent par la recherche de mieux-être, l'emploi, mais aussi la quête de sécurité quand on fuit la pauvreté et le non développement ¹³ ».

La migration irrégulière peut aussi être la résultante de facteurs liés au manque d'opportunités, car des chômeuses sans revenus et souvent sans espoir de retrouver une situation stable et correcte dans leurs pays, préfèrent migrer vers les pays où elles espèrent trouver un travail.

Dans le cadre de la présente recherche, les victimes n'ont pas emprunté la voie illégale après refus de visas mais cela coule de source dans les propos des acteurs institutionnels et même dans la littérature¹⁴. Souvent, les conditions draconiennes et les procédures complexes d'obtention de visa incitent les candidat.es à l'émigration à contourner la législation pour emprunter des voies illégales.

¹¹ RN, entretien, op. Cit.

¹² BG, entretien, op. Cit.

¹³ NND, entretien, op. Cit.

¹⁴ <http://ceriscope.sciences-po.fr/content/part4/les-flux-migratoires-legaux-et-illegaux>, consulté le 10 août 2021; SOPEMI, « Tendances des migrations internationales », Système d'observation permanente des migrations, Rapport annuel, édition 199, <https://www.oecd.org/fr/migrations/mig/2717690.pdf>, consulté le 11 août 2021.

III.2 DES MOTIVATIONS NON FONDAMENTALEMENT SENSIBLES AU GENRE

Tableau 1 : Répartition des émigrants internationaux au cours des cinq dernières années par principal motif de la migration selon le sexe, RPGHAE 2013

Principal motif de la migration	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
Travail (TRA)	110306	10783	121089
Etude/apprentissage (ET/AP)	14167	5888	20056
Mariage (MAR)	501	4990	5490
Raisons de santé (SAN)	468	508	976
Raisons familiales (FAM)	6527	4799	11326
Autres (AUT)	2176	641	2816
Ne Sait Pas (NSP)	2593	556	3149
Ensemble	136737	28164	164901

Source : ANSD, RGPFAE, 2013

Le chômage, la pénurie de main d'œuvre et l'écart des revenus sont, chez les keynésiens, les facteurs explicatifs de la migration internationale. Autrement dit, la recherche du profit conditionne en premier les motivations au départ à la migration.

Revenant sur les motivations de départ, MD, une migrante estime qu' « *il s'agit de raisons économiques et sociales ; et une envie de se réaliser, dans ses rêves individuels et sous fond de concurrence et de pression familiale qui poussent certains à vouloir partir coûte que coûte. L'envie d'améliorer leurs conditions de vie, de sortir de la pauvreté, la vulnérabilité. L'expression « Touki- Tekki »(émigrer équivaut à réussir sa vie) résume toute la motivation* ¹⁵».

Son point de vue semble être partagé par le Chercheur ANG qui précise que :

« *Les filles et les femmes partent en migration au même titre que les hommes et les garçons à la recherche d'un emploi, de revenus salariaux plus élevés. Elles sont également à la recherche d'une réalisation sociale* ¹⁶».

Donc, les conditions défavorables de précarité et la recherche d'opportunités pour subvenir aux besoins familiaux constituent les principales motivations à la migration irrégulière.

Toutefois, il a été noté que le départ de certaines migrantes a été motivé par les questions de santé et de formation. D'ailleurs,

¹⁵ MD, entretien, op. Cit.

¹⁶ ANG, entretien, op. Cit.

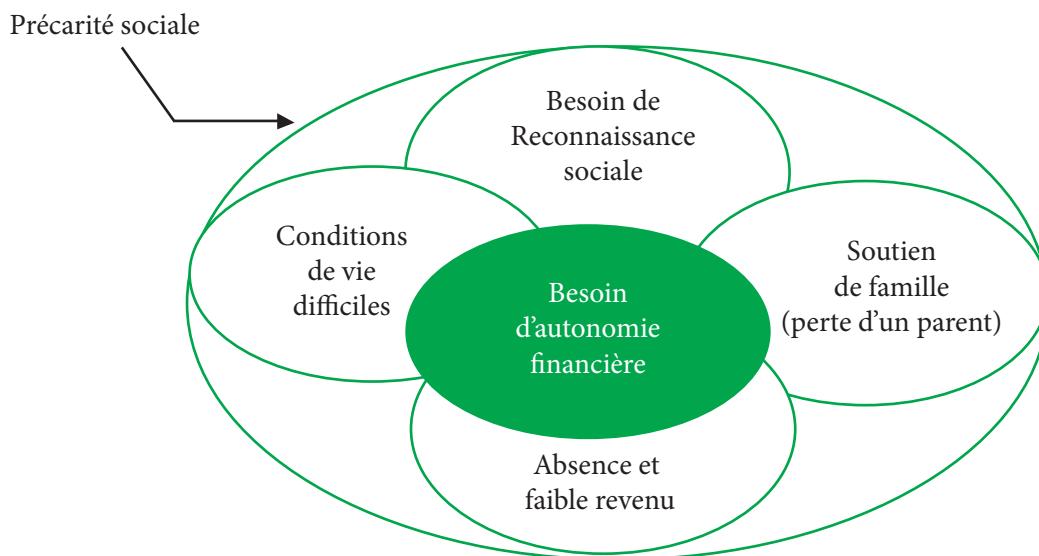
souffrant d'une maladie chronique, AN avait émigré pour bénéficier d'une prise en charge gratuite. Elle rapporte que :

« ce qui m'avait poussée réellement à quitter, c'était à cause d'une maladie que je ne pouvais pas soigner au Sénégal. Eh bien ! Je me disais une fois en émigration, on pourrait me prendre en charge. Je pourrais me soigner là-bas gratuitement et continuer mes études ¹⁷».

Quelle que soit la nature des déterminants au départ à l'émigration, la finalité consiste à la recherche d'une situation économique

et sociale reluisante dans le pays d'accueil. De ce point de vue, le genre n'est pas influent car de façon générale la mobilité des sénégalaises comme des sénégalais reste motivée par la pauvreté, le chômage, la recherche d'une vie meilleure, les besoins en main-d'œuvre des villes et des pays du Nord, de nouveaux standards et ethos de réussite sociale, l'explosion démographique, etc. (ANSD, 2018 ; IED, 2021). Dès lors, il importe de souligner qu'elle soit régulière ou irrégulière, les motivations des candidats et candidates à la migration sont majoritairement économiques.

Schéma 1 : Facteurs déterminant l'émigration irrégulière



Source : Enquête 2021 sur : « Visage féminin de la migration irrégulière »

Ce schéma théorisant permet de constater la corrélation de différents éléments constituant les facteurs déterminant le voyage à l'émigration irrégulière des victimes rencontrées. En réalité, ces facteurs entretiennent des interrelations par un processus com-

plexe d'influence combiné à la précarité sociale qui impacte sur le profil des candidates. Ces contraintes socioéconomiques ont incité les femmes à emprunter la voie de l'émigration irrégulière afin d'améliorer leurs situations de famille.

¹⁷ AN, entretien, op. Cit.

IV. ITINÉRAIRE DES MIGRANTES

IV.1 DU DÉSERT À LA MER OU DU RETOUR À LA TERRE

Les migrantes irrégulières de la présente recherche ont emprunté différentes voies et moyens dans le cadre de leur voyage (maritime et terrestre). La description de leur itinéraire à chaque étape du voyage démontre que la frontière entre la régularité et l'irrégularité est très mince. Très souvent, les migrantes choisissent la voie légale au départ. Par exemple pour aller en Europe, elles passent temporairement par un pays de transit comme le Maroc ou la Mauritanie qui n'exigent pas de visa aux ressortissants sénégalais. Ce qui fait qu'elles peuvent émigrer dans les zones de transit en affrétant un avion (4/9 des migrantes) ou une voiture (5/9 des migrantes). Mais, c'est durant leur désir de continuer l'aventure à partir du pays de transit que les migrantes traversent la mer (zodiac, pirogue) pour rejoindre illégalement l'Europe où l'entrée légale nécessite l'obtention d'un visa. Grâce au soutien des amis, des connaissances ou de passeurs, elles cherchent ainsi à rejoindre l'Europe en contournant les voies légales.

Les récits ci-dessous de deux migrantes témoignent de deux itinéraires distincts :

Exemple 1 : la frontière entre migration légale et illégale est très mince

AN : « En 2017 j'avais quitté légalement le Sénégal pour partir en Russie. Puis j'avais pris la décision de quitter la Russie légalement en direction du Maroc pour partir illégalement en Espagne en 2018. Arrivée au Maroc j'y avais passé 3 jours. Quand on quittait le Maroc, le chauffeur de la dame (passeuse) m'avait amenée en voiture à 3 heures du matin à Tanger où je devais prendre le zodiac¹⁸ à un lieu de ralliement où j'avais trouvé des frères sénégalais

dans de vieux bâtiments. Quelques minutes après, une petite voiture qu'on appelle auto mafia était venue nous récupérer. On était 13 personnes (une ivoirienne et moi, le reste des hommes sénégalais). La voiture nous avait amenés jusqu'à une place où on devait prendre le Zodiac. Nous étions d'abord passés dans la forêt, le désert après la mer. La dame qui avait encaissé mon argent m'avait dit qu'on allait prendre un bateau et qu'on serait 8 personnes parce qu'on était des VIP. Dans cette attente, tout à coup j'ai vu deux camerounais sortir des buissons avec leur couteau, ils nous avaient demandé de leur rejoindre pour pomper le zodiac. C'était un petit Zodiac comme ça (elle a démontré la taille du zodiac avec ses mains), alors j'avais reculé, et j'avais commencé à pleurer. C'était la première fois que je voyais un zodiac alors que la dame m'avait dit que j'allais prendre un bateau. Des compatriotes sénégalais m'avaient alors réconfortée pour me dire que je n'avais plus de raison de faire marche en arrière, comme l'Espagne est à 30 minutes on avait posé notre Zodiac dans l'eau. Mais, le malheur c'est que, le climat n'était pas bon, n'était pas favorable ce jour-là. Notre Zodiac s'est chaviré directement dans l'Océan Atlantique, certains étaient noyés comme l'ivoirienne et certains sénégalais. Nous avons été récupérés par les gardes côtes marocaines à Tanger, emprisonnés plus d'un (1) mois puis refoulés dans le désert vers la frontière algérienne vers 3 heures du matin. Nous avons marché des jours et des jours à travers la forêt et le désert avant d'être arrêtés par la police

algérienne qui nous avait à son tour emprisonné et maltraité. Nous avons d'ailleurs, le plus, duré en Algérie. Après ils nous avaient refoulés dans le désert à la frontière nigérienne où nous avons été accueillis à Assamaka par l'OIM et MSF, c'est à partir de là qu'ils nous avaient fait un sauf-conduit pour nous ramener au Sénégal à Dakar par vol aérien ¹⁹» .

Exemple 2 : un départ légal pour le pays de transit mais une tentative illégale pour atteindre l'Europe

KS : «En 2012, j'avais quitté Dakar en voiture pour me rendre au Maroc. Nous étions partis jusqu'à Diawar, nous étions passés par la Mauritanie. Cependant, quand je partais, je ne connaissais pas la route ni les étapes. Dans tous les cas, je savais que la Mauritanie faisait partie du trajet, il y avait le désert. Au cours du trajet dans la brousse parfois la voiture tombait en panne dans le désert pendant la nuit. Nous avons rencontré d'autres voitures comme la nôtre, conduites par des sénégalais, dans lesquelles il y avait beaucoup de femmes. Ces chauffeurs se connaissaient et il arrivait que nous partagions les points d'escales. En 2012, quand j'étais arrivée au Maroc, ma copine était venue me récupérer et notre voyage avait duré 7 jours. En 2015, à 6 mois et demi de grossesse, j'avais alors décidé de tenter l'émigration illégale vers l'Europe par la mer à Nador. Quand j'étais partie, Je m'étais résignée ainsi, jusqu'à faire là-bas 1 mois 2 jours. Le troisième jour le "chairman" m'avait appelée pour nous dire qu'ils

allaient nous emmener voyager. Alors, je m'étais dit que le plus difficile était déjà fait étant donné que nous allions partir. Nous avons été transportés par voiture pendant la nuit, les passeurs nous avaient déposés dans un autre site en pleine forêt. Au total, j'y avais passé 1 mois et 7 jours dans la brousse. Ils nous avaient alors transférés et conduits dans un endroit, un bâtiment qui était entouré d'eau. L'endroit ressemblait à un ancien poulailler, ils nous avaient forcés à traverser l'étang d'eau pour entrer dans le bâtiment. Nous étions restés à cet endroit 3 jours sans boire ni manger, nous étions tous épuisés. C'est après qu'un jeune garçon de 14 à 15 ans qui avait faim et n'en pouvait plus, avait alors décidé de sortir pour aller chercher de quoi manger. Quand la police l'avait repéré et arrêté, il leur avait expliqué et montré notre planque. Quand la police nous avait arrêtés, elle nous avait transportés en voiture pour nous ramener jusqu'à notre point de départ à Nador. Arrivée à Nador, j'ai su que cela ne valait pas la peine, que c'était du suicide pour mourir dans la forêt et la seule chose que je voulais c'était de retourner à Rabat d'où je venais. [...] Alors des sénégalais avec qui on habitait au Maroc, m'avaient expliqué que l'OIM venait en aide aux immigrés qui voulaient retourner dans leur pays et qui n'avaient pas les moyens de le faire. En ce moment, je voulais juste rentrer au Sénégal. Ils m'avaient alors donné leur adresse et je m'y étais rendue et j'avais suivi les formalités pour le retour » ²⁰ .

¹⁸ Nom générique donné aux embarcations constituées d'une coque pneumatique gonflable et le plus souvent d'un moteur amovible.

¹⁹ Entretien, op. Cit.

²⁰ Entretien, op. Cit.

Dans le pays de transit, les femmes migrantes bravent des dangers en traversant déserts et forêts pour rallier les zones de départ pour un zodiac. Elles sont plus exposées aux risques de chantage et de violences des passeurs. Le long parcours épuise aussi les femmes migrantes qui supportent difficilement le poids du voyage à cause des multiples péripéties et des conditions de transport en voiture pour regagner la côte, point d'embarquement. A cet effet, le calvaire vécu dans ce chemin est souvent inédit ; parfois les femmes migrantes irrégulières se retrouvent dans une situation d'impasse où elles ne savent plus s'il faut continuer ou retourner. NSD dans sa tentative de rejoindre l'Espagne à travers la Mauritanie et le Maroc a été confrontée à une telle situation sur la route de l'émigration irrégulière. Elle rapporte que :

« C'était en 2009 que j'étais partie en Mauritanie. Au fait quand je quittais le Sénégal j'avais pris une voiture. J'étais passée à Rosso Sénégal, après Rosso Mauritanie et puis Nouakchott. Arrivée à Couver mon frère m'avait déposée avec sa voiture à Akjoujt, puis j'étais partie à Nouadhibou, il restait à débarquer pour le Maroc. J'avais subi une souffrance inexplicable en passant de nuit blanche, je ne pouvais plus dormir ni vivre dans ses conditions (réserve, hésitation). J'avais regretté pourquoi j'étais partie à cette aventure incertaine car je pensais que rien ne valait la souffrance dont j'avais été victime. Je tergiversais toujours entre partir ou retourner. Si toutefois que la mort arrivait qui saurait que j'étais morte. Comme j'avais la possibilité de retourner jusqu'à la zone où je pouvais joindre mon grand frère au téléphone. A l'instant, je m'étais décidée de retourner à cause des risques qui nous guettaient » .²¹

IV.2 LA VOIE TERRESTRE, UN ITINÉRAIRE PRIVILÉGIÉ

La plupart des migrantes irrégulières rencontrées ont initialement emprunté la voie terrestre (5/9 précitées). Les voyages se font souvent par voie routière et durent parfois plusieurs jours. Relativement aux raisons du choix du pays de transit ou d'accueil deux facteurs explicatifs ressortent des recherches.

La proximité géographique est un facteur déterminant. C'est ainsi que la Mauritanie de par sa proximité avec le Sénégal à partir de Saint-Louis, occupe une place de choix dans les pays de transit (NSD, OD, RD). Il en est de même du Maroc qui entretient des relations privilégiées avec le Sénégal depuis l'indépendance (KS, NFD, RN), et sa proximité avec l'Espagne à partir de Ceuta encourage les migrantes à en faire une voie de passage. La proximité entre l'Italie et la Lybie incite aussi les candidates à l'émigration irrégulière à emprunter le chemin de ce dernier pour atteindre l'Europe. Mais pour BG, la destination finale était la Lybie où elle devait rejoindre son oncle.

²¹ NSD, entretien, migrante de retour, Saint-Louis, 29 mars 2021.

BG : « En partant du Sénégal, de Dakar précisément, j'avais pris la route Dakar-Tamba pour entrer au Mali, puis du Mali au Burkina Faso et du Burkina à Niamey c'est comme ça que j'avais continué jusqu'à Agadez et en Lybie en (1) semaine de route. Je ne connaissais pas exactement les villes par lesquelles j'étais passée mais, ce sont les étapes par lesquelles j'étais passée. Tout ce voyage s'est déroulé en novembre 2015. De Dakar au Mali, j'ai fait deux jours de route. J'avais passé la nuit au Mali, après j'étais partie au Burkina, là-bas aussi j'y avais passé la nuit. Le matin à l'aube j'avais quitté le Burkina pour Niamey au Niger, puis du Niger à Agadez où j'avais passé 3 jours. À Agadez, nous avions passés la nuit non dans des maisons, mais dans la forêt en cours de route. Quand nous sommes arrivés à Agadez à la gare routière, le rabatteur de client a mis à notre disposition la voiture qui allait nous amener jusqu'en Lybie. Pour mon retour en 2018, mon oncle m'avait payé un billet d'avion pour Niamey. Arrivée à Niamey j'avais pris la route pour venir au Burkina, puis du Burkina à Bamako et de Bamako à Tambacounda pour rejoindre Dakar ²² ».

Pour cette migrante (KS) ²³, son objectif au départ de Dakar était d'émigrer au Maroc à Rabat et y travailler comme femme de ménage. Toutefois, après trois années passées dans le pays d'accueil en 2015 et les difficiles conditions d'existence, elle a été tentée par l'émigration irrégulière pour rejoindre l'Espagne. La voie terrestre constitue ainsi un choix d'itinéraire pour nos migrantes. Les propos des migrantes irrégulières sont corroborés par ceux des acteurs.trices

institutionnels.elles. En effet, ANG, enseignant chercheur en migration souligne que par rapport aux moyens de transport «Les femmes empruntent également beaucoup plus la voie terrestre plutôt que la voie maritime qui est plus prisée par les hommes ²⁴».

En croisant les données issues des récits des migrantes irrégulières à celles des acteurs.trices institutionnels, il ressort que dans les pays de transit, la tendance se confirme. En effet, pour NND «les mouvements migratoires sont principalement interafricains (flux sud-sud) avant de se tourner vers les autres continents (flux sud-nord) ²⁵».

MD corrobore cette remarque en disant « les sénégalais sont un peu partout dans le monde ; durant les dernières décennies, ils sont beaucoup plus présents dans les pays africains,...au Maroc, avec qui le Sénégal a signé une convention d'établissement depuis 1964, les sénégalais, à l'instar des autres africains, migrent plus en Afrique que dans les pays du Nord ²⁶».

Pour les 9 migrantes irrégulières, la tendance confirme que 5/9 avaient comme objectif au départ du Sénégal d'émigrer en Afrique : soit en Mauritanie (RD, OD), soit au Maroc (RN, KS) ou en Lybie (BG).

IV.3 INFLUENCE DE PROCHES PARENTS SUR LE CHOIX DE L'ITINÉRAIRE ET DE LA DESTINATION

Le réseau migratoire est constitué d'un ensemble de liens interpersonnels entre migrants.es, anciens migrants.es et non-migrants.es, liens qui peuvent être basés sur la parenté, l'amitié, ou simplement sur le fait d'appartenir à la même communauté d'ori-

²² BG, entretien, op. Cit.

²³ KS, entretien, op. Cit.

²⁴ ANG, entretien, op. Cit.

²⁵ NND, entretien, op. Cit.

²⁶ MD, entretien, op. Cit.

gine. Cela semble fortement influencer sur le choix de l'itinéraire et de la destination des candidates à l'émigration irrégulière. Ainsi, 6/9 des migrantes ont été influencées. MMN affirme cette influence en ces termes :

«J'avais des amis là-bas, des grands frères qui me demandaient ce que je faisais au Sénégal alors que j'avais mon visa pour les États-Unis et que je continuais à traîner en Espagne et en Italie ²⁷».

De même, pour NSD, son grand frère a été déterminant dans son choix de tenter l'émigration irrégulière ²⁸. Quant à KS, elle a été influencée par une de ses amies qui était déjà à Rabat au Maroc pour mieux gagner sa vie ; en ce sens elle soutenait que :

«comme j'avais une copine qui était au Maroc, elle m'avait conseillée de la rejoindre là-bas pour travailler comme femme de ménage qui rapporte un peu financièrement et comme ça, je pourrai aider mes parents et tout ²⁹».

La logique des réseaux s'applique dans le cadre d'une émigration irrégulière. Les connexions d'amies, de frères, de parents et ou de connaissances, constituent sans le savoir alors des composantes du circuit des passeurs et leur facilite le recrutement de candidates à l'émigration. Par conséquent, ces liens contribuent à la recrudescence de l'émigration irrégulière ; cette dernière est un mythe que les candidates à l'émigration ne découvrent qu'après une tentative de voyage à cause du désespoir au pays d'origine. Les relations tissées entre la candidate à l'émigration et son influenceur se trouvent au cœur du choix de la destination. En ce sens, NFD précise : « C'était un marabout que je ne peux pas divulguer le nom

qui m'avait aidée. Un ami qui m'avait dit que le marabout est une bonne personne, il est généreux, si je lui demandais un soutien, il allait m'aider. [...]. C'était le marabout qui m'avait mis en rapport avec une femme qui vit au Maroc. L'influence des femmes qui ont voyagé aussi nous pousse à emprunter la voie irrégulière ³⁰».

RD confirme en disant que :

« J'avais l'habitude d'aider la femme de l'ami de mon père quand elle avait des hôtes venant de la Mauritanie, et comme il avait des hôtes venant de Nouadhibou, c'était une occasion pour moi de prouver que je savais cuisiner des plats sénégalais surtout le riz au poisson. Après, ils ont dit à l'ami de mon père qu'ils avaient besoin de quelqu'un qui était bien. C'est ainsi que l'ami de mon père m'avait parlé et comme je n'avais que 3 enfants je m'étais dite que mieux valait les laisser avec ma tante et de saisir cette opportunité ³¹ ».

AN aborde dans le même sens en attestant qu'elle a été poussée par des compatriotes rencontrés lors de son émigration légale en Russie. Ces derniers ayant réussi à entrer en Europe via Tanger au Maroc par la mer ont été déterminants dans sa tentative ³².

En faisant un regard comparatif sur les données obtenues dans le cadre de l'influence du choix de l'itinéraire des victimes de l'émigration irrégulière à celles recueillies chez les acteurs.trices institutionnels.elles, la question n'a pas été abordée. Autrement dit, les acteurs.trices dans leur analyse n'ont pas fait allusion à l'influence de proches parents, amies voire des connaissances dans le choix de l'itinéraire des victimes.

²⁷ MMN, entretien, migrante de retour, Saint-Louis, 06 avril 2021.

²⁸ NSD, entretien, op. Cit.

²⁹ KS, entretien, op. Cit.

³⁰ NFD, entretien, op. Cit.

³¹ RD, entretien, op. Cit.

³² AN, entretien, op. Cit.

V. LES CONDITIONS PÉNIBLES DE L'ÉMIGRATION FÉMININE IRRÉGULIÈRE

V.1 DES VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE SUR TOUTES LES ÉTAPES DU VOYAGE

L'émigration irrégulière présente des risques à tous les niveaux du départ jusqu'à l'arrivée dans le pays d'accueil. Celle des femmes est beaucoup plus dangereuse, car présentant d'énormes risques liés à leur genre. Sur le parcours migratoire, hommes et femmes devront affronter la faim, la soif, l'épuisement physique, le racket, la prison, etc. (Laacher, 2012). Cependant, les femmes migrantes sont plus exposées eu égard à leur condition féminine. Elles sont beaucoup plus sévèrement exposées à la violence du fait des inégalités sexistes à l'intérieur même du processus migratoire, que ce soit dans leur pays d'origine ou dans le pays d'accueil (Freedman, Jamal, 2008). Dans le cadre de la recherche, les migrantes rencontrées étaient exposées à de multiples violences comme le viol, l'agression, la traite, l'exploitation et la maltraitance, de la part de leurs homologues masculins. Les violences peuvent intervenir soit sur la route soit à l'accueil. Elles peuvent être l'œuvre de passeurs, des compagnons de voyage ou des familles d'accueil. Les victimes de l'étude ont été vulnérables dans toutes les situations aussi bien dans le pays de transit que dans le pays d'accueil ou en cours de route (forêt, désert ou mer).

AN expliquait la situation en ces termes : « c'était très difficile la route depuis à partir de l'eau, déjà ce n'était pas sûr parce que, quand moi je parlais on était deux avec une ivoirienne qui a perdu la vie, rien que ça c'est du danger, sinon le reste c'est des hommes rien que ça aussi c'est du danger. Il y avait que des garçons on pouvait nous violer là-bas, donc alors c'est un danger, c'est un risque. Les femmes sont plus

vulnérables, parce qu'elles sont fragiles. Parce qu'elles, non seulement on vit tous cette même difficulté, mais d'autres difficultés attendent les femmes ; c'est le viol, la maltraitance, la femme elle est fragile ».

La situation des Violences Basées sur le Genre (VBG) en général et du viol en particulier est extrêmement grave dans le contexte des chemins migratoires. Laacher rappelle que sur le dit chemin, les sphères privées et publiques ne sont plus deux espaces distincts, quel que soit le moment où le lieu (désert, espaces urbains, lieux de passage, lieux pour dormir, manger...). Tout se fait dans un seul espace, y compris les violences et/ou agressions sexuelles, sans aucune possibilité d'intimité (Laacher, 2012).

« Cette circonstance a des effets immédiats et irréversibles concernant l'identité et la réputation de ces femmes violentées car avant même d'arriver dans une nouvelle ville, les gens vont déjà être au courant de qui a été violée et qui ne l'a pas été. Dès lors, ces femmes violées sont désormais considérées comme sales, souillées et devenues impures au mariage ou à une quelconque relation amoureuse. Elles seront exclues dans leur pays d'origine (on va considérer qu'elles ont mal tourné) et dans les autres communautés subsahariennes ».

Selon une étude de Médecins Sans Frontières (MSF) de 2010, entre mai 2009 et 2010, une femme sur trois prise en charge par MSF à Rabat et Casablanca a admis avoir subi un ou plusieurs épisodes de violence sexuelle. Ils ont traité 63 patientes qui étaient âgées de 2 à 40 ans dont 21.5 % étaient mineures (Ann-kathryne Lassegue, 2020).

En Mauritanie, RD était victime de chantage à la suite de la fracture de sa jambe. Elle a également subi une tentative de viol de la part de son patron qui a fini par l'expulser. A un moment, elle était obligée de passer certaines nuits dehors ou dans le garage de la maison de son patron. Elle vivait ainsi des conditions extrêmement difficiles « Je n'avais pas de repos médical après un bout de temps, mon patron avait enlevé le plâtre avec un couteau. Ma patronne me forçait à marcher et à masser mon pied par la force. Je n'avais aucun soutien moral. Je souffrais de mon pied qui me faisait toujours mal car j'étais une handicapée avant que cette fracture aggrave ma situation. Je passais aussi la nuit dans le garage de voiture quand je voulais laisser le travail pour rentrer à cause de ma jambe, mon patron avait refusé [...]. Le patron voulait me violer contre mon gré aussi, il tirait très fort mes cheveux rien que pour me violer. Mais comme je n'avais pas une autre solution il fallait toujours négocier ³³». L'absence de ressources financières dans les pays d'accueil rend vulnérable les migrantes et les expose à la prostitution, aux viols ou tentatives de viol, ou les oblige à dormir dehors dans des conditions très inhumaines.

V.2 DE LA DISCRIMINATION ET DU RACISME

Au-delà des VBG, les migrantes sont victimes d'autres violations de droits humains. Au cours de leur voyage, elles découvrent le racisme et sont victimes de discrimination en raison de leur couleur de peau. AN dira :

« En Russie c'était le racisme. Je vivais là-bas du racisme. En Algérie ils nous avaient arrêtés, emprisonnés et torturés ³⁴ ».

RD confirma en soutenant qu'elle mangeait après ses patrons mauritaniens. Selon elle, le racisme était aussi ressenti même dans les services publics. Parlant de l'hôpital, elle révèle :

« Arrivée là-bas, mon patron a dit au médecin c'est une femme noire, elle n'a pas besoin de faire la radiographie, vous pouvez la plâtrer di-

rectement après je vais acheter des béquilles pour elle. À la fin, on m'avait enfermée dans la maison puis en plus j'étais isolée. Je ne mangeais pas avec eux. Le médecin n'avait pas bien pris soin de moi ³⁵».

NSD poursuit en affirmant que les «maures traitent les étrangers en général comme des esclaves ³⁶ (moins considérés)».

Les éléments traités dans cette partie se retrouvent aussi dans la partie « vulnérabilité de la migrante ». Cependant, ils méritent une attention particulière du fait de leur gravité relative aux atteintes des droits humains. D'ailleurs, des neuf (9) victimes interviewées, sept (7) ont vécu des situations assimilées à de la discrimination aussi bien dans leurs pays d'accueil que dans leurs familles respectives au retour (cf. VI. du retour du migrant et des stéréotypes). De nombreuses causes relèvent des circonstances de leur situation de migrante irrégulière, de leur couleur de peau ou même d'une tentative d'émigration avortée. Victimes de négligence, des migrantes ont éprouvé un sentiment de manque de considération, de marginalisation et d'isolement.

KS a été victime de discrimination d'abord dans sa famille d'accueil où elle a vécu un choc culturel dans la manière de prendre le repas en famille (comme au Sénégal). Non seulement elle ne mangeait pas à sa faim, mais elle était écartée du groupe et mangeait toute seule. Cette différence culturelle du partage du repas l'a placée dans une solitude qu'elle a considéré comme une discrimination car elle disait «je ne mangeais pas à ma faim, en plus j'étais écartée du groupe, j'ai vécu toute cette discrimination au Maroc ³⁷ ». Mais ce qui choque plus ladite victime, ce sont l'indifférence et le harcèlement dont elle a été victime lors de son accouchement dans le pays d'accueil où ses droits élémentaires étaient bafoués.

Selon AN, cette situation de discrimination a d'abord été vécue dans le cadre de son émigration légale en Russie où elle était victime de racisme du fait de sa couleur de peau, mais principalement dans le cadre de son émigration

³³ RD, entretien, op. Cit.

³⁴ AN, entretien, op. Cit.

³⁵ RD, entretien, op. Cit.

³⁶ NSD, entretien, op. Cit.

³⁷ KS, entretien, op. Cit.

irrégulière pour l'Espagne. Dans ce dernier cas, elle a été victime d'une exploitation inhumaine, d'arrestation, de torture avant d'être refoulée dans le désert vers la frontière nigérienne « On nous avait maltraités. Nous étions surchargés dans des camions, qui devaient par exemple contenir 50 personnes, là on se retrouvait à 200 personnes de surcharge, ce n'était pas humain, en fait on était considéré comme des animaux ³⁸ ». Concernant RD, elle a vécu l'exploitation et la discrimination surtout quand elle a eu sa fracture de la jambe. À l'hôpital, son patron a tenu des propos discriminant montrant ainsi, l'ampleur du racisme culturel dans la société d'accueil où elle avait émigré ; en témoignent ses propos :

« je n'avais pas de repos médical. Quand on était parti à l'hôpital il avait dit au médecin que ce n'était pas important de faire une radiographie vous pouviez la plâtrer directement comme c'est une noire. Je pensais que comme j'avais une blessure, maintenant j'allais me reposer mais elle m'avait dit c'est impossible ici que de se coucher ³⁹ ».

De même, en Mauritanie NSD, a été victime d'un manque de considération à cause de la barrière de langue. Pour BG, on retrouve la discrimination et l'« inconsideration » aussi bien dans son pays d'accueil (Libye) qu'à son retour dans son village. Pour elle, les migrant.es sont victimes de toutes sortes de discriminations en Libye et aucune alternative n'est prévue. Elle explique :

« J'avais une fois vécu une situation pareille lors d'une fête de Tabaski, j'étais habillée en boubou traditionnel africain (sénégalais) pour aller chez des compatriotes, un homme était venu me provoquer. Il avait empoigné le haut de mon habit pour me frapper. Cependant, il a fallu l'intervention d'un autre Libyen qui avait suivi toute l'action pour qu'il me laisse en paix. [...] Voilà une situation pareille que j'avais vécu là-bas et que n'importe quel migrant pourrait vivre en Libye ⁴⁰ ».

En comparaison aux données des acteurs institutionnels sur la migration féminine irrégulière, la notion de la discrimination des migrantes victimes n'a pas été prise en compte par ces

derniers dans leurs analyses, tant au pays d'accueil, qu'au pays de retour. Cette situation non négligeable mériterait d'être prise en compte dans les études de l'émigration irrégulière. Car, elle permettrait d'aider les victimes dans leur réintégration et réinvention. Aussi, aux décideurs qui doivent orienter leurs politiques dans les différents domaines en saisissant tous les aspects non économiques mais essentiels liés à l'émigration et à la situation des femmes victimes de la migration irrégulière.

V.3 DU TRAFIC, DU TRAVAIL FORCÉ ET DE LA TRAITE

Si le trafic est l'activité consistant à faire franchir clandestinement une frontière à un migrant potentiel ⁴¹, la traite ⁴², elle se réfère non seulement au passage de la frontière mais également à l'exploitation du migrant dans le pays de destination (du recrutement à l'exploitation en passant par le transport et l'hébergement). L'émigration irrégulière et particulièrement celle féminine entretient donc des relations très étroites avec la traite, le trafic et le travail forcé.

Ce dernier peut être défini comme un travail accompli contre son gré et sous la menace d'une peine quelconque. Cela renvoie à des situations dans lesquelles des personnes sont contraintes à travailler par le recours à la violence ou l'intimidation, ou par des moyens plus subtils tels que la manipulation de dettes, la rétention de papiers d'identité ou la menace de dénonciation aux autorités migratoires. En d'autres termes, le travail forcé est défini comme « tout travail ou service exigé d'un individu sous la menace d'une peine quelconque et pour lequel ledit individu ne s'est pas offert de plein gré ». (Art. 2(1) Convention 29 de l'OIT, sur le travail forcé, 1930). Le concept d'« exploitation par le travail » dans le contexte de la traite des êtres humains n'est pas défini en tant que tel dans les instruments juridiques internationaux, mais il est considéré comme recouvrant, au minimum, le travail et les services forcés, l'esclavage et les pratiques analogues à l'esclavage, ainsi que la servitude" (GRETA, 2017).

³⁸ R AN, entretien, op. Cit.

³⁹ RD, entretien, op. Cit.

⁴⁰ BG, entretien, op. Cit.

⁴¹ Le trafic est généralement le fait des 'passeurs' et est associé à la criminalité.

⁴² La traite désigne une forme de mobilité associée à la contrainte, à l'exploitation et à l'implication de professionnels de la migration souvent liés à la criminalité organisée.

Victime d'exploitation dans le pays d'accueil, puisque forcée à travailler dans des conditions difficiles, KS raconte que sa journée de travail commençait à partir de 05h du matin pour se terminer à 20h du soir et elle n'avait aucun jour de repos. En effet, elle poursuit pour expliquer qu'en tant que femme de ménage «je devais me lever à 5h ou 6h du matin en train de travailler, travailler, travailler (répétition de travailler), jusqu'à 19h ou 20h. Les conditions de travail étaient très dures, je dormais dans le salon et je me levais à 5h du matin pour travailler toute la journée, j'allais tard dans la soirée au lit. Je ne me reposais pas, je ne mangeais pas à ma faim, je ne dormais pas assez et je passais la nuit dans le salon ⁴³ ». Cette situation s'est empirée quand elle a tenté d'émigrer irrégulièrement en Espagne en état de grossesse avancée (6mois) dans la forêt à Nador. Les migrantes sont vulnérables au cours de leur périple, elles sont victimes de tracasseries, de raquettes et de brimades comme pour BG qui affirme qu' «En cours de route, sur le trajet dans les postes de contrôle, s'ils nous demandaient de l'argent et que nous ne payions pas ils nous frappaient et aussi bien les hommes, que les femmes ⁴⁴ ». D'autres peuvent être victimes de séquestration une fois dans leur famille d'accueil sur la base d'un contrat établi en amont avec la famille d'accueil et le recruteur (patronne) et parfois à leur insu. Les victimes de la migration irrégulière peuvent être privées de sortie, de congé et de tous les droits liés au travail et ceci pendant toute la durée dudit contrat. RN est très explicite :

« une fois arrivée, je ne suis pas sortie, j'étais enfermée à l'intérieur de la villa comme une esclave. Je ne sortais pas, cela tant que l'argent investi du voyage n'avait pas été totalement remboursé et même si cela était fait, je ne devais pas sortir tant que les soi-disant 3 ans de contrat n'étaient pas effectués. Quand vous commencez le travail, elle récupère votre passeport, elle vous le confisque pour vous éviter de partir quelque part. Elle avait dit qu'elle allait me confisquer mon passeport comme elle l'avait fait avec mon amie ⁴⁵ ».

Les trafiquants d'êtres humains sont à l'affût des populations émotionnellement fragiles, comme les migrantes, et ont recours à la force, à la supercherie ou à la contrainte pour attirer leurs victimes et les obliger à travailler ou à se livrer à la prostitution. NSD raconte « j'ai commencé à avoir des difficultés car les jours passaient sans que je puisse partir pour le Maroc et mon argent finissait de plus en plus à cause des dépenses. J'avais subi une souffrance inédite en passant des nuits blanches, je ne pouvais plus dormir ni vivre dans ces conditions (réserve, hésitation). Au fur et à mesure que j'épuisais mon argent, je devenais plus vulnérable. Je risquais de vivre dans des conditions très difficiles. J'avais passé beaucoup de nuits blanches car je voyais tout par exemple (silence). Je me disais souvent est-ce qu'on n'allait pas ouvrir la porte de la chambre où je passais la nuit et me kidnapper pour me contraindre à l'esclavage, c'est inhumain ⁴⁶ ».

OD qui a connu des moments de précarité et de solitude dans son émigration, déclare que :

« Quand j'étais partie pour la Mauritanie je n'avais aucun argent avec moi. Je dormais la nuit au restaurant. Tout ce temps, la nuit je me couchais sur mon pagne qui me servait de matelas. J'avais vécu les moments les plus difficiles à cause des patrouilles récurrentes faute de manque de carte de séjour ⁴⁷ ».

Quant à NFD, elle a passé des nuits dehors du fait qu'elle a été renvoyée par celle qui l'avait hébergée. Elle fut aussi très vulnérable dans la forêt et victime de maltraitance par des agresseurs qui l'avaient dépouillée de l'argent qui lui restait en vue de prendre un zodiac pour l'Espagne. Elle disait ainsi :

« D'ailleurs la personne qui m'avait hébergée finalement elle m'avait expulsée de chez elle. Je passais la nuit dehors. Je ne connaissais là-bas personne. Il y'avait beaucoup d'agressions. Beaucoup de personnes passaient la nuit dehors. Les passeurs nous avaient dit en cours de route, si toutefois nous tentions de retourner malgré tout ce qui nous arriverait, nous serions tués car là-bas, c'est une zone d'insécurité, nous l'avions d'ailleurs constaté par nous-même. On était entouré d'agresseurs ⁴⁸ ».

⁴³ KS, entretien, op. Cit.

⁴⁴ BG, entretien, op. Cit.

⁴⁵ RN, entretien, op. Cit.

⁴⁶ NSD, entretien, op. Cit.

⁴⁷ OD, entretien, op. Cit.

⁴⁸ NFD, entretien, op. Cit.

La migration irrégulière est très difficile, souvent les femmes sont victimes de l'exploitation, de la solitude et de mauvaises tentations, elles sont ainsi vulnérables. MMN explique cette situation en ces termes « surtout quand on est en situation irrégulière, on se cache dans tout ce qu'on fait. Vraiment, c'est une grande difficulté ⁴⁹ » pour ne pas être arrêté et refoulé dans son pays de départ. Différentes caractéristiques de la vulnérabilité ressortent après une analyse fine des points de vue des victimes de l'émigration irrégulière. Il s'agit entre autres de la précarité financière, de l'agression, du viol et de la tentative de viol, de problème d'hébergement, de l'exploitation, de la séquestration, de la situation d'irrégularité, de la maltraitance etc.

Ces résultats comparés à ceux des acteurs. trices institutionnels.elles confirment en réalité les précarités auxquelles sont confrontés les migrants en particulier les femmes en situation d'émigration irrégulière. Selon la présidente de l'ALMD (NND), « Les femmes et les filles en situation d'irrégularité se retrouvent très souvent en état de vulnérabilité et sont victimes de violences et d'abus de tout genre au plan physique, psychologique, juridiques, etc. ⁵⁰».

Cependant, cette catégorie de la population est marginalisée dans les études sur la migration irrégulière en dépit de toutes les situations de vulnérabilité qu'elles rencontrent durant leur périple à l'émigration. Elles sont victimes de multiples risques et de dangers comme l'a souligné le Directeur du Réseau d'études de migrations internationales africaines « *La migration irrégulière est dangereuse car comportant beaucoup de risques : Trafic, traite, détention, kidnapping... La migration irrégulière est de nature plus vulnérable. En effet, les femmes et les filles pouvant être considérées comme des personnes à besoin spécifique sont plus exposées au dangers ⁵¹».*

L'enseignant chercheur ANG, corrobore ces propos. Pour lui, l'élément qui revient le plus concernant la migration féminine ce sont les sévices sexuelles et violences :

« L'impact le plus visible ce sont les violences et sévices sexuelles auxquelles elles sont confrontées en cours de route et qui sont notamment l'œuvre de passeurs véreux. Elles sont également plus exposées pour celles qui empruntent les routes du désert dans la mesure où elles sont minoritaires dans les groupes où elles sont au cours du voyage. Les autres candidats à la migration mâles peuvent les violer en cours de route sans qu'elles aient aucun moyen pour se défendre ⁵²».

⁴⁹ MMN, entretien, op. Cit.

⁵⁰ NND entretien, op. Cit.

⁵¹ PF, personne-ressource, juriste chercheure, Dakar, 08 mai 2021.

⁵² ANG, entretien, op. Cit.

VI. DU RETOUR DE LA MIGRANTE ET LES STÉRÉOTYPES : LA DOUBLE STIGMATISATION DE LA MIGRANTE

Au moment de leur retour [...], les femmes peuvent être confrontées à une double stigmatisation, femme migrante de retour (ayant abandonné son projet migratoire). [...] Une stigmatisation des migrants de retour, à la fois par leur entourage mais aussi par la société (surtout pour les femmes, en cas de grossesse contractée sur la route, qu'elle soit volontaire ou forcée dans le cadre d'un viol » (Nanquette, 2021). La double frustration de la migrante s'explique sous deux angles.

VI.1 LA STIGMATISATION DE LA SOCIÉTÉ

La migrante irrégulière qui a subi toutes les contraintes et difficultés au cours de son périple doit affronter à son retour le regard réticent de la société. Elles sont pointées du doigt et victimes de préjugés. La plupart des gens les traite et les assimile aux prostituées. Elles sont souvent considérées comme des femmes de mœurs légères. L'exemple de AN, illustre bien cette situation « Si la femme à un moment donné prend le risque de partir au même pied que les hommes là, ça change ; on va vous taxer de « am fit » (femme audacieuse). Quand, ici, on dit qu'une femme « daffa am fit kèn douko takk » (est audacieuse, qui conteste les règles sociales ne trouvera pas de mari). On va dire que je suis une prostituée qu'elle est très audacieuse ». Elle continue en montrant l'incidence que cela fait d'échouer dans son émigration en revenant les mains vides « Quand tu étais en Europe, tu viens, tu n'as rien, tu es refoulé tu viens avec les mains vides tu n'es plus considéré on voit ça. Il y a des gens qui sont retournés à cause de la stigmatisation sociale. «En effet, sur les neuf (9) femmes migrantes irrégulière rencontrées, cinq (5) ont été victimes de stigmatisation sociale au retour.

VI.2 LA STIGMATISATION DE LA FAMILLE

La migrante irrégulière doit aussi affronter la stigmatisation et les préjugés au sein de sa famille ou de son entourage. OD disait : « *Quand j'étais retournée que vraiment j'avais vécu le pire ici au Sénégal au sein de ma propre famille. J'avais vécu des moments très difficiles car je n'avais plus d'argent car le reste de mon argent j'avais partagé ça avec ma famille. J'avais passé des nuits dehors dans notre maison sous la pluie et le froid pendant 8 mois. C'est pourquoi j'étais marginalisée. Je vivais seule dans cette solitude* ⁵³ ». Une situation semblable est vécue par BG :

« aujourd'hui si tu es dans ta famille et que tu n'as rien personne ne te considère, ne s'occupe de toi et cela pousse les gens à partir à l'aventure. Moi quand j'étais rentrée au Sénégal étant donné que j'étais venue les mains vides, personne ne m'avait considérée, je suis en train de vivre toutes ces difficultés ⁵⁴ ».

RN semble abonder dans le même sens :

*« le manque de considération parce que vous n'êtes plus capable de faire ce que vous faisiez, vous n'êtes pas considéré. Jusqu'à présent, je vis cette situation, mais tout est entre les mains de Dieu, j'ai ma dignité et mon courage*⁵⁵».

Au retour de leur migration irrégulière, les migrantes vivent des situations très difficiles dans les villes, les villages, les quartiers ou dans les familles. Ces considérations résultent du regard subjectif et des imaginaires construits autour du mirage de la migration qui riment avec la réussite sociale. Les rescapées de l'émigration féminine sont victimes de commérages, de ragots, de manque de considérations.

⁵³ OD, entretien, op. Cit

⁵⁴ BG, entretien, op. Cit

⁵⁵ RN, entretien, op. Cit.

VI.3 IMPACT DE LA DOUBLE STIGMATISATION SUR LA MIGRANTE

La double stigmatisation de la famille et de la société engendre un impact émotionnel et psychologique à savoir la détresse et la honte. Le retour peut être perçu comme un échec. Pour beaucoup de candidates à l'émigration clandestine, ne pas parvenir en Europe est vécu comme un immense échec.

«Il vaut mieux mourir en mer que dans les bras de sa mère sans rien», ont confié certains «retournés». L'échec combiné aux regards négatifs de la société peut susciter un sentiment d'auto-stigmatisation, de culpabilisation et de regret profond. BG dira :

« quand j'étais arrivée au Sénégal, j'avais fait 48 heures, 2 jours sans sortir dehors, je m'enfermais. Cette même situation m'était arrivée quand j'étais retournée dans mon village. Là aussi, on racontait tout sous mon dos, il se disait que je ne faisais que vadrouiller, mentir « tahawalu ».

Ces situations faisaient qu'ils me prenaient pour une menteuse et toutes ces choses-là, m'avaient beaucoup marquée. Personnellement, moi-même j'avais honte avant que quelqu'un d'autre me pointait du doigt, parce que j'avais passé 3 ans en Libye à la recherche de l'argent et revenir les mains vides. Arrivée à Kolda et dans mon

village, j'étais victime de toutes sortes de comérages ⁵⁶ ». Les accointances entre émigration et réussite sociale provoquent la déception et l'auto-stigmatisation. La victime de la migration irrégulière, mise mal à l'aise par la société, s'exclut de son groupe. Les propos de RN ont tout leur sens :

«Une fois à mon retour, quand j'étais arrivée les gens savaient que je n'avais plus d'argent, que je ne travaillais plus, à vrai dire je n'étais pas à l'aise, et il m'arrivait parfois de me cacher ⁵⁷».

Cette injustice sociale est plus manifeste avec KS qui fût en un moment casanière. En effet, elle explique que « Ces ragots que j'entendais sur moi me faisaient très mal, parce qu'ils ne savaient pas ce que j'avais vécu là-bas, ils ne pouvaient pas comprendre et, ce n'était pas à tout le monde qu'on explique ces genres de problèmes. La douleur que cela me faisait quand j'entendais ces choses qui sont dites sur moi, m'avaient d'ailleurs poussée à rester à la maison, à ne pas sortir pour les entendre. Ces ragots me faisaient très mal, mais je n'y pouvais rien, c'est une habitude sénégalaise de médire ⁵⁸ ».

La stigmatisation sociale des femmes victimes de la migration irrégulière de même que l'auto stigmatisation n'est pas assez prise en compte par les acteurs institutionnels. Pourtant, une réelle prise en charge de leurs préoccupations permettrait de faciliter leur réintégration sociale grâce à des mesures d'accompagnements. Ce qui leur permettrait de se réinventer et de redevenir un maillon social utile pour le développement.

⁵⁶ BG, entretien, op. Cit

⁵⁷ RN, entretien, op. Cit.

⁵⁸ KS, entretien, op. Cit.

VII. LES SOURCES DE REFUGE DES MIGRANTES

VII.1 LE PARADOXE DE LA FAMILLE

En écoutant les différents témoignages des migrantes, il ressort que la famille constitue un creuset de soutien psychologique et/ou de marginalisation. Ainsi 5/9 migrantes de retour ont reçu surtout un soutien psychologique et psychoaffectif d'un ou des membres de la famille. Ces soutiens se retrouvent être des sources de motivations et d'encouragement, des leitmotivs aux migrantes à ne pas succomber à la déception et au découragement.

NSD, dira : *«À mon retour ma famille avait rendu grâce à Dieu. Pour elle, j'étais une femme battante qui n'attendait rien d'un homme. J'étais partie pour l'honneur de la famille. Je m'étais dite que c'est avec deux mains qu'on attache une ceinture de même que c'est avec deux mains qu'on attache un pagne, c'est ma philosophie. [...] Que j'avais déjà prouvé ce que je devais prouver dans la vie et je n'avais plus rien à prouver aujourd'hui⁵⁹ ».*

Le soutien familial et son importance apparaît aussi dans les propos de KS qui soulignait qu'à son retour au Sénégal, elle avait eu des problèmes pour sa réintégration. Sa dignité et son honorabilité étaient remises en cause et elle avait perdu certaines de ses proches amies qui la fréquentaient. Mais, le plus important pour sa mère et sa sœur était qu'elle revienne saine et sauve. Elle bénéficiait ainsi de leur encouragement⁶⁰. Cependant, certaines des migrantes ont souffert d'un manque de considération et d'estime au sein de leur famille. Elles étaient délaissées, rejetées, marginalisées et inconsidérées. Notamment OD qui a vécu des choses horribles, inédites au sein de sa famille comme elle l'affirme :

« Je jure devant Dieu que je passais la nuit dehors (pleurs) même sous la pluie, je ne peux pas revenir sur ça et changeons de sujet, c'est terrible. J'avais vécu des moments inédits dans ma famille. Je passais la nuit sous la pluie et le froid⁶¹ ».

RN a vécu la même situation au sein de sa famille lors de son retour d'émigration⁶². Cela est compréhensible car dans une société où la considération de l'individu repose essentiellement sur son avoir et non son existence, la migrante de retour qui a perdu ses fonds et ne dispose d'aucun bien est mal accueillie, voire inconsidérée.

L'acharnement social vécu à cause de l'échec de l'émigration est un argument que les migrantes irrégulières brandissent pour essayer ou retenter une nouvelle émigration afin de fuir toutes ces stigmatisations. C'est dans cette perspective que AN disait *« ...il y a des gens qui sont retournés à cause de la stigmatisation sociale. J'ai connu deux hommes avec qui j'étais refoulée qui étaient retournés, parce qu'ils disaient que leurs parents sont matérialistes et il faut réussir pour être considéré⁶³ ».*

VII.2 LA FOI, UNE SOURCE CRÉDIBLE DE REFUGE DES MIGRANTES

Autant la famille constitue une source de refuge et d'acceptation du sort, autant la foi voire la religion constitue une source d'appui qui peut aider la migrante à surmonter les obstacles de son retour. C'est ainsi que RD affirma qu'à son retour à St-Louis, sa tante lui avait tout simplement conseillé de faire un petit pèlerinage à Touba pour se repentir et *« oublier [son] malheur et [sa] souffrance⁶⁴ »* ; la religion a un apport positif et encourage à supporter et à accepter son destin. AN déclare ainsi, *«Pour ma réinsertion sociale, ma foi m'avais beaucoup aidée [...], j'étais seule, mais j'avais ma foi⁶⁵ ».*

⁵⁹ NSD, entretien, op. Cit.

⁶⁰ KS, entretien, op. Cit.

⁶¹ OD, entretien, op. Cit.

⁶² RN, entretien, op. Cit.

⁶³ AN, entretien, op. Cit.

⁶⁴ RD, entretien, op. Cit.

⁶⁵ AN, entretien, op. Cit.

VIII. DES ACTEURS.TRICES INCONTURNABLES DE SOUTIEN AUX MIGRANTES

VIII.1 REPRÉSENTATIONS DIPLOMATIQUES, OIM ET AUTRES ONG

Il existe différents types de soutien dont les victimes de la migration irrégulière ont bénéficié pour la plupart, aussi bien dans leur pays d'accueil, d'origine, qu'au sein de leur famille. Ces soutiens concernent la recherche de l'emploi, les formalités administratives, les soutiens psychoaffectifs, la formation et le financement. Ils sont l'œuvre des Ambassades et des ONG. Les premières (Ambassades) interviennent parce qu'elles sont le prolongement du pays d'origine des migrantes, les secondes (ONG) interviennent conformément à leurs mandats qui s'inscrivent souvent dans l'humanitaire. Dans tous les cas, les modes de soutien facilitent l'intégration sociale de l'immigrante dans le pays d'accueil et surtout de la migrante de retour qui se trouve dans une situation parfois plus compliquée compte tenu des réalités socioculturelles précitées (stigmatisation, l'exclusion etc.).

OD a ainsi obtenu leur assistance pour son retour : «

Quelqu'un m'avait dit si j'avais une carte consulaire je pouvais bénéficier d'un soutien de l'Ambassade du Sénégal. Après j'avais amené ma carte consulaire à l'Ambassade même des gens de cette structure étaient venus me rendre visite. C'est après que l'Ambassade m'avait signifié que si je le voulais bien, elle allait mettre à ma disposition une voiture ou me donner les frais de voyage ⁶⁶ ».

Il en est de même pour RN qui a pu bénéficier de l'aide de son Consulat au Maroc. En effet, à la suite d'un différend avec sa patronne pour dé-

faut de paiement de salaire mensuel, le Consulat du Sénégal de sa ville lui avait par la suite cherché un nouvel emploi ⁶⁷. A son retour, RN estime qu'elle avait eu le soutien de l'OIM qui l'avait financée pour l'ouverture d'un multiservice équipé et des marchandises à vendre ainsi que de la scolarité de sa fille. Ce soutien de l'OIM s'inscrit dans leur projet d'assistance du retour volontaire des migrants ⁶⁸. Ce programme d'aide de l'OIM a appuyé beaucoup de migrantes à leur retour. L'OIM appuie les politiques migratoires au sein des pays. Elle assiste les migrants de retour, s'occupe de leur insertion et appuie également la recherche, l'assistance, l'accueil, et l'élaboration de politique migratoire. AN, rapporte que « l'OIM en place et Médecins sans frontières (MSF) à Assamaka (Niger), ils nous avaient pris en charge. Ils avaient pris en charge tous nos papiers pour nous retourner au Sénégal. Parce que j'étais malade⁶⁹ ».

VIII.2 ACCOMPAGNEMENT À LA RÉINSERTION SOCIO-ÉCONOMIQUE

Les migrantes irrégulières de l'étude ont bénéficié des aides venant des organisations non-gouvernemental (ONG). En effet, 5/9 migrantes ont reçu des sommes comprises entre 50.000f et 400.000f soit d'aide ou de financement de la part de l'OIM et de Enda. Ces dernières assistent les migrantes irrégulières de retour dans leur processus d'intégration socio-économique. Elles encadrent les migrantes de retour, par des formations ou de financement de projet. C'est dans ce sens que certaines migrantes travaillent avec l'OIM dans le cadre de son programme de sensibilisation contre l'émigration irrégulière cité ci-dessus. Cela permet aux émigrés non seu-

⁶⁶ OD, entretien, op. Cit.

⁶⁷ RN, entretien, op. Cit.

⁶⁸ Les immigrés aidés par L'OIM dans leur retour volontaire, bénéficient d'un accompagnement de l'organisation en financement et formation. Elles sont des volontaires de l'OIM dans le cadre de son projet de "migrants as Messenger". Il s'agit d'une campagne de sensibilisation entre pairs aux travers de récits de vie, des histoires authentiques racontées par des migrants pour des migrants en Afrique de l'Ouest. Ils partagent des informations précieuses sur la migration régulière. Les migrants de retour partagent avec leurs communautés et leurs familles une histoire authentique et honnête de leurs expériences migratoires.

⁶⁹ AN, entretien, op. Cit.

lement de se réintégrer socialement, mais aussi de bénéficier de toutes les opportunités de l'OIM. A cet égard, RN affirme que :

« Personnellement, les gens de l'OIM m'avaient demandé ce que je voulais faire, je leur avais dit, que je voulais ouvrir un multiservice, que j'ai finalement obtenu. Les procédures avaient pris une année avant d'aboutir. J'avais par la suite cherché un magasin, un local à louer à Keur Massar. L'OIM avait payé la caution de la location, elle avait acheté les marchandises et les matériels. Les matériaux étaient composés d'un ordinateur et d'une imprimante qui coûtait respectivement 210.000 francs et 180.000 francs (les factures sont avec moi), un réfrigérateur et des marchandises produits cosmétiques à vendre ».

Les bénéficiaires du retour volontaire de l'OIM ont reçu en guise de soutien ou d'appui financier une somme de 50.000f au retour de l'immigration irrégulière. Ainsi, AN a bénéficié d'une prise en charge médicale et 50.000f pour ne pas arriver les mains vides dans sa famille. Elle rappelle que : « Parce que j'étais malade l'OIM m'avait aidée en partie, elle avait pris en charge mes frais de médicaments. C'était elle qui m'avait donnée une somme (50.000f) pour m'en sortir réintégrer dans la société, pour ne pas arriver avec les mains vides ». NFD renchérit que :

« Quand on était arrivé à Dakar vers 2h du matin au premier janvier 2020. C'est OIM qui nous avait pris totalement en charge. Arrivés au Sénégal, l'OIM nous avait donné chacun 50000f pour nos frais de voyage ⁷⁰».

L'ONG Enda aide aussi les migrantes dans le but de trouver au moins une activité de résilience pour mieux se prendre en charge tant du point de vue sociale qu'économique. C'est dans ce sillage, que BG, faute d'avoir des documents administratifs sénégalais (Carte Nationale d'Identité et passeport), elle n'avait pas reçu de financement dans le cadre de l'accompa-

gnement par l'OIM, mais avait bénéficié d'une formation dans le cadre du programme de sensibilisation. Surtout, elle n'avait pas été enregistrée dans son processus de retour de Libye par l'OIM comme migrante de retour. Toutefois, l'ONG Enda l'avait assistée financièrement en lui achetant des marchandises d'une valeur de 150000f pour entreprendre. Même si la somme n'était pas conséquente, elle lui avait permis de survivre. Ainsi, affirme-t-elle, «Aussi petite qu'elles soient, ces aides de l'OIM et de Enda me permettent de vivre aujourd'hui ⁷¹».

Toutes les victimes de la migration irrégulière rencontrées ont reçu du soutien, de l'assistance et de l'accompagnement au retour soit par le biais de leur famille, de l'OIM, des consulats ou des ONG sauf pour MMN qui soutenait qu'à son retour aucune structure ne l'avait assistée, « Aucun acteur ne m'avait aidé, l'État finance des migrants qui n'ont pas de projet ou finance simplement les militants du parti au pouvoir. L'État ne fait pas le suivi. On finance des gens sans aucun contrôle. Jusqu'à présent je n'ai rien ⁷²».

Les victimes de la migration irrégulière ont obtenu divers soutiens et accompagnements de la part des membres de leur famille, des ONG et consulats. Ces soutiens se révèlent cruciaux pour leur intégration dans leurs familles (accueil et origine). Ils se retrouvent être des éléments importants et non négligeables à prendre en compte dans l'analyse de la situation du migrant de retour surtout. En croisant les résultats obtenus des victimes de la migration irrégulière, à ceux des acteurs.trices institutionnels.elles, cette remarque n'a pas été relevée par ces dernières dans leur approche du phénomène.

⁷⁰ NFD, entretien, op. Cit.

⁷¹ BG, entretien, op. Cit.

⁷² MMN, entretien, op. Cit.

IX. RECOMMANDATIONS

A la suite des recherches effectuées, quelques recommandations ont été retenues aussi bien par les acteurs que les victimes. Si les victimes ont plus insisté sur la création de l'emploi, la formation et le financement des jeunes et l'organisation des associations de migrants, les acteurs, quant à eux, ont aussi mis l'accent sur la création de l'emploi, la formation et le financement des jeunes. En plus de cela, la sensibilisation et l'élaboration de politiques migratoires ont été au centre des préoccupations desdits acteurs.

1. Création et formation d'emploi pour les jeunes

- Aider les jeunes en développant l'industrialisation ;
- Développer la formation professionnelle et l'entreprenariat pour les jeunes ;
- Former les jeunes aux métiers (agricole, avicole, élevage, couture, restauration etc.) ;

2. Financement des jeunes femmes pour une autonomisation effective

- Appuyer les femmes en les finançant et les accordant des prêts de longue durée avec des taux très faibles ;
- Accompagner les jeunes femmes dans la mise en œuvre de leurs projets ;
- Mettre en œuvre des programmes spécifiques pour les migrantes (de retour) ;
- L'Etat et les ONG ou associations doivent aider les filles et les femmes dans le financement ou la recherche de financement ;
- Elaborer des politiques de développement durable qui répondent aux ODD pour lutter contre la précarité des femmes.

3. Sensibilisation

- Sensibiliser les femmes et les hommes sur les dangers de la migration irrégulière ;
- Organiser les associations de migrants (re-tour) et les impliquer dans la sensibilisation ;

- Vulgariser les lois sur la migration, la traite, le trafic et les réglementations connexes ;
- Créer une coordination nationale de migrants ;
- Sensibiliser contre l'émigration irrégulière en impliquant les associations locales et les acteurs de la société civile ;
- Sensibiliser les populations par rapport à leurs droits et devoirs en matière d'émigration ;
- Impliquer tous les acteurs à la concertation ;
- Renforcer la sécurité dans les frontières ;
- Intégrer la société civile, les chercheurs, les partenaires techniques et financiers, les organisations de migrants, et les NU dans les processus de prise de décision.

4. Élaborer des politiques migratoires efficaces et pragmatiques

- Adopter une politique nationale migratoire, axée sur la défense des droits à la migration ;
- Identifier les points prioritaires de la migration dans le schéma de développement humain durable ;
- Impulser aux niveaux sous régional et régional une dynamique pour un agenda africain sur la migration ;
- Éduquer et former le personnel de gestion des migrations dans le pays d'accueil et le pays d'origine ;
- Instaurer de nouvelles mesures équitables de coopération entre les Etats d'accueil et de départ.

BIBLIOGRAPHIE

Aly Tandian, « Stratégies d'autonomie, investissements développementalistes et besoins collectifs. Nouvelles figures de migrants de la vallée du fleuve Sénégal », dans Mohamed Charef et Patrick Gonin (éd.), *Émigrés / immigrés dans le développement local*, 2005 pp 233-255.

Ann-kathryne Lassegue, *Etre une femme africaine sur les parcours migratoires clandestins, Etre une femme africaine sur les parcours migratoires clandestins : Entre silence et invisibilité, Maîtrise en Arts, Mondialisation et Développement International*, Université d'Ottawa, 2020, Microsoft Word - Mémoire 2020 AKL.docx (uottawa.ca).

ANSD, OIM, Profil migratoire 2018, <http://www.ansd.sn/ressources/publications/Resume%20Executif%20%20Profil%20Migratoire%20du%20Senegal.pdf>.

ANSD, Situation économique et sociale du Sénégal en 2011, https://satisfaction.ansd.sn/ressources/chapitres/2-Migration_inter_2011.pdf.

Aude Nanquette, "Migration irrégulière et vulnérabilité des migrantes ivoiriennes de retour", in *migration en Afrique de l'ouest et du nord et à travers la méditerranée : tendances migratoires, risques, développement et gouvernance*, <https://publications.iom.int/system/files/pdf/Ch19-Irregular-migration-and-the-vulnerability-FR.pdf>.

Battistella, Graziano, "Global Migration Issues Global and Asian Perspectives on International Migration", 2014, DOI : 10.1007/978-3-319-08317, consulté le 13 juin 2021.

Chapitre thématique du 7e Rapport Général sur les activités du GRETA (couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2017), <https://rm.coe.int/labour-exploitation-thematic-chapter7th-general-report-fr/16809ce2e8>.

Cheik Oumar Ba, Alfred Inis Ndiaye, «L'émigration clandestine sénégalaise », *Revue Asylon(s)*, N°3, mars 2008, *Migrations et Sénégal.*, <http://www.reseau-terra.eu/article717.html>.

Convention 29 de l'OIT, sur le travail forcé, 1930, https://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEX-PUB:12100:0::NO::P12100_ILO_CODE:C029.

Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, 15 novembre 2000, (entrée en vigueur : 29 septembre 2003) [Convention de Palerme].

Daouda Dianka, Raoul Étongué Mayer, « Migration féminine et conditions de vie des Sénégalaises à Paris : le cas des Fatou-fatou », *Revue canadienne de géographie tropicale/Canadian journal of tropical geography* [En ligne], document 2, mis en ligne le 15 mai, 2014. URL : <http://www3.laurentian.ca/rcgt-cjtg/volume1-numero1/migration-feminine-et-conditions-de-vie-des-senegalaises-a-paris-le-cas-des-fatou-fatou/>, consulté le 10/12/2020.

Daouda Dianka, *Africaines France Immigrées Sénégal Émigration et immigration*, Thèse de doctorat, Université Reims, 2008.

IED, les migrants sénégalais, des acteurs de la résilience au changement climatique, <http://www.iedafrique.org/Les-migrants-senegalais-des-acteurs-de-la-resilience-changement-climatique>.

Jane Freedman, Bahija Jama, "Violence à l'égard des femmes migrantes et réfugiées dans la région euro-méditerranéenne, Etudes de cas : France, Italie, Egypte, Maroc ", Réseau Euro-Méditerranéen des droits de l'Homme, 2008. https://docs.euromedwomen.foundation/files/ermwfdocuments/5118_1.21_violenceal'egarddesfemmesmigrantes.pdf.

Kerdoun, A. « L'immigration irrégulière dans l'espace euro- méditerranéen et la protection des droits fondamentaux », *Revue québécoise de droit international / Quebec Journal of International Law / Revista quebequense de derecho internacional*, 2018, 31(1), pp91–118, <https://doi.org/10.7202/1065028a>.

L'Europe-forteresse : mythe ou réalité, <http://notes-geopolitiques.com/leurope-face-a-limmigration-illegale>.

Laacher, Smaïn. « Les femmes migrantes dans l'enfer du voyage interdit », *Les Temps Modernes*, vol. 668, no. 2, 2012, pp. 183-201.

OIM, Key Migration Terms, <https://www.iom.int/key-migration-terms>.

Oishi, Nana. *Women in Motion: Globalization, State Policies, and Labor Migration in Asia*, musée national de l'histoire de la migration, 2005.

Papa Demba Fall, « Regard sur l'émigration en Afrique de l'Ouest : entre imaginaire et réalité locale », *Bulletin de l'IFAN, Série B, Numéro1-2*, 2019.

Vause Sophie, Toma Sorana, « Peut-on parler de féminisation des flux migratoires du Sénégal et de la République démocratique du Congo ? », *Population*, 2015/1 (Vol. 70), p. 41-67.



Loi 97-04 du 10 Mars 1997

COMITÉ SÉNÉGALAIS DES DROITS DE L'HOMME (CSDH)

Adresse : Point E, Rue Ziguinchor Villa N°402623 (Keur Yama) Dakar – Sénégal.

Téléphone : +221 33 824 83 04 - Fax : +221 33 824 81 78

E-mail : csdh@orange.sn - Sites web : www.cndh.info - www.observatoire.sn

